

" EXPHIMO "
 1962
 MONDORF PHILCOLUX

E X P H I M O 1962

Exposition Philatélique Mondorf-les-Bains
pour la Jeunesse de B E N E L U X
du 13 au 17 mai 1962

organisée par PHILCOLUX, Luxembourg, à l'Orangerie du Parc Thermal
de MONDORF-LES-BAINS.

R E G L E M E N T.

- 1) L'Exposition est ouverte à tous les jeunes, garçons et filles, de 10 à 18 ans, qui sont membres d'une organisation philatélique .
- 2) L'Exposition a pour but de faire une propagande efficace pour la philatélie des jeunes et d'encourager les jeunes collectionneurs en faisant ressortir les avantages intellectuels et culturels de la collection.
- 3) Les énoncés de cette exposition sont très simples et se situent dans les limites du développement intellectuel des participants des différents âges.
Chaque participant rédigera son travail dans sa propre langue.
- 4) Les montages se feront sur des feuilles de papier à dessin ou sur des feuilles d'album.
- 5) Par montage, les organisateurs de l'Exposition entendent la présentation sur un certain nombre de feuilles (au moins 15 feuilles) d'un sujet quelconque au moyen de timbres-poste et d'un texte su c-
cint!
L'organisateur met à la disposition des participants 80 cadres, dont chacun contient 15 feuilles
- 6) La première feuille sera pourvue du titre, lequel ne sera pas ré -
pété sur les feuilles suivantes, dont toute la surface pourra ainsi être utilisée.
- 7) Cette feuille et les suivantes mentionneront au verso les noms, date de naissance et adresse du participant ainsi que le numéro d'ordre.
- 8) Les timbres-poste, constituant l'élément primordial, seront répartis sur les feuilles de façon que l'on puisse trouver dans le montage de l'équilibre et de la symétrie.
Les timbres neufs et oblitérés ne peuvent être mélangés.
- 9) Les textes, qui sont la base de l'étude du sujet, tout en étant nécessaires pour les visiteurs de l'exposition, doivent être suc -
cints et écrits à la main par les participants.
- 10) Les participations seront cotées d'après les règlements de la F I P et F I P C O . Un jury sera composé de dirigeants de groupements philatéliques des pays participants. La présidence du jury sera confiée à un membre, étranger au Luxembourg.
- 11) Pour exclure toute possibilité d'erreur, les exposants doivent présenter chaque participation sous farde séparée.
Les participations seront envoyées par les soins et aux risques des différentes organisations philatéliques à une adresse, qui leurs sera communiquée ultérieurement. *(pour le 5 mai 1962, au plus tard)*
- 12) Les décisions du Jury sont irrévocables et les organisateurs se réservent de trancher tous les cas non prévus dans le présent règlement.
- 13) Chaque participant recevra un prix (soit en argent comptant, soit un livre etc.)

Fait à Luxembourg, le 1 février 1962

Le Comité de P H I L C O L U X